



BAREME DE NOS PRESTATIONS:

HONORAIRES DE NEGOCIATION

(à la charge de l'acquéreur)

| Prix de vente net vendeur | Montant des honoraires |
|---------------------------|------------------------|
| Inférieur à 15 000 € | 1.500 € TTC* |
| De 15.000 € à 50.000 € | 10 % TTC* |
| De 50.001 € à 75.000 € | 9 % TTC* |
| De 75.001 € à 100.000 € | 8 % TTC* |
| De 100.001 € à 150.000 € | 7 % TTC* |
| De 150.001 € à 300.000 € | 6 % TTC* |
| Au-delà de 300 000 € | 5 % TTC |
| | |

TARIF ESTIMATION

Commerces & terrains:

FNAIM

Avis de valeur pour mandat de vente GRATUIT

Avis de valeur hors mandat de vente 120 € TTC*

10 % TTC*

Siège: 31, Rue Georges Clémenceau 03200 VICHY .• Tél.: 04 70 97 60 40 • Fax: 04 70 98 37 57

ADMINISTRATEUR DE BIENS• GERANCE D'IMMEUBLE • SYNDIC DE COPROPRIETE • LOCATION

Horaires d'ouverture des bureaux: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h

Agence Transaction: 26, Rue Lucas 03200 VICHY • Tél: 04 70 98 68 17 • Fax: 04 70 98 68 19

TRANSACTION IMMOBLIERE • ACHAT -VENTE

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, • Email : agence.lagrue@cibfca.fr • Site : www.lagrue -immobilier-vichy.com

^{*} Dont TVA 20 % (tranches de prix non cumulables entre elles)





TARIFS LOCATION – GERANCE ANNEE 2020

LOCATIONS VIDES

Pour les locations ou relocations (appartements ou maisons loués en vide uniquement), honoraires :

- de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail calculés sur la base de 8 € du m2 TTC + de 3 € du m2 TTC pour l'état des lieux d'entrée, à la charge du locataire
- d'entremise et de négociation d'un montant de 20 € TTC, de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail calculés sur la base de 8 € du m2 TTC + 3 € du m2 TTC à la charge du bailleur au taux de TVA actuellement en vigueur 20 %
- frais de recherche et d'édition des éléments à joindre aux baux suivant loi Alur (ERNT, etc.) : 25,00 € TTC

LOCATIONS MEUBLEES

- Honoraires LOCATION (habitation principale meublée) :
 - Honoraires de visite et rédaction de bail <u>à charge du locataire</u> : 180,00 € TTC état des lieux inclus (Tous nos meublés ont une surface supérieure ou égale à 17 m2)
 - Honoraires de visite et rédaction de bail à charge du bailleur : 180 € TTC état des lieux inclus
- Meublé saisonnier : 50 € TTC d'honoraires de dossier à charge du preneur

GESTION

Pour la gestion des biens, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à

- 7 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %) pour les locations vides à la charge du mandant
- 15 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %) pour les locations meublées saisonnières à la charge du mandant
- 10 % HT sur les sommes encaissées plus TVA (TVA 20 %) pour les locations meublées longue durée à la charge du mandant

BAUX D'HABITATION

- Renouvellement des baux d'habitation : 200,00 € TTC

BAUX COMMERCIAUX

- Révision des baux commerciaux : 200,00 € TTC à la charge du locataire
- Renouvellement de bail : 12 % du loyer annuel, plafonné à 950,00 € TTC à la charge du locataire
- Etablissement bail: 12 % du loyer annuel à la charge du locataire

En sus de cette rémunération, le mandataire aura droit :

| Travaux après accord écrit du propriétaire, gestion administrative et financière du dossier : | 3 % HT / travaux HT soit 3,6 % TTC |
|---|------------------------------------|
| Suivi et gestion des sinistres, assistance aux expertises, relance d'affaires, suivi de procédures éventuelles, suivi du dossier | à la vacation |
| Représentation du mandant aux Assemblées Générales de copropriétaires dont le mandataire n'assume pas les fonctions de Syndic de la copropriété et représentation auprès des associations de locataires | à la vacation |
| Communication au mandant des éléments en vue de l'établissement de la déclaration annuelle des revenus fonciers | 42,00 € TTC |
| Recouvrement des loyers : remise du dossier à l'Huissier et à l'Avocat | 90,00 € TTC |
| Suivi de la procédure du recouvrement, expulsion, saisie | 150,00 € TTC |
| Subvention ANAH : même taux que les honoraires mentionnés sur le mandat de gérance | |
| Prix de la vacation (jours et heures ouvrables) | 72,00 € TTC par heure |

Frais d'administration : 38,00 € TTC / lot principal

Ces prix sont établis avec une TVA de 20 %, ils sont révisables chaque année



31, Rue Georges Clémenceau 03200 Vichy . $\bullet~$ Tél. : 04 70 97 60 40 . $\bullet~$ Fax : 04 70 98 37 57

• Email : agence.lagrue@wanadoo.fr • Site : www.lagrue-immobilier-vichy.com

ADMINISTRATEUR DE BIENS• GERANCE D'IMMEUBLE • SYNDIC DE COPROPRIETE • LOCATION Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

S.A.S. au capital de 58.700€ • Carte professionnelle N°CPI 0304 2015 000 002 571 délivrée le 15/12/2015 par CCI MOULINS-VICHY •

Siret 306 646 225 00046 • RC Cusset 73B22 • APE 703A Cabinet agréé par la caisse de garantie FNAIM N°100 231 W 89, Rue de la Boétie Paris 75008





TARIFS SYNDIC ANNEE 2020

FORFAIT ANNUEL: 190,00 € TTC par lot principal avec un minimum de 1.200,00 € TTC par immeuble.

REMUNERATION A LA VACATION POUR LES PRESTATIONS VARIABLES NON INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

La vacation couvre le temps passé pour la prestation ainsi que la durée du trajet (départ/retour au cabinet)

Du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H

En dehors des heures ouvrables

| | HT | TVA ⁽¹⁾ | TTC ⁽²⁾ | | НТ | TVA ⁽¹⁾ | TTC ⁽²⁾ |
|----------|-------|--------------------|--------------------|----------|-------|--------------------|--------------------|
| • Syndic | 60.00 | 12,00 | 72,00 | • Syndic | 90,00 | 18,00 | 108,00 |

RÉMUNÉRATION AU FORFAIT POUR LES PRESTATIONS VARIABLES NON INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

| | HT | TVA (1) | TTC ⁽²⁾ |
|--|--------|---------|--------------------|
| Contentieux | | | |
| - Mise en demeure par LRAR | 15,00 | 3,00 | 18,00 |
| - Relance après mise en demeure par LRAR | 15,00 | 3,00 | 18,00 |
| - remise du dossier à l'huissier, l'avocat | 63,33 | 12,67 | 76,00 |
| - injonction de payer | 63,33 | 12,67 | 76,00 |
| - prise d'hypothèque | 63,33 | 12,67 | 76,00 |
| Etablissement de l'état daté | 250,00 | 50,00 | 300,00 |
| Opposition article 20 loi 1965 | 33,33 | 6,67 | 40,00 |
| * Délivrance certificat prévu à l'article 20-II de la loi du 10 juillet 1965 | 1 | / | 1 |
| Délivrance d'une copie du carnet d'entretien, des diagnostics techniques et des informations nécessaires au DPE individuel | 29,17 | 5,86 | 35,00 |
| * Délivrance copie certifiée conforme ou extrait de procès- verbal d'AG et copies des annexes | 20,00 | 4,00 | 24,00 |
| * Mise en demeure d'un tiers par LRAR hors recouvrement charges | 20,00 | 4,00 | 24,00 |
| * Immatriculation / lot principal | 7,08 | 1,42 | 8,50 |

FRAIS PARTICULIERS

| • | НТ | TVA ⁽¹⁾ | TTC ⁽²⁾ |
|--|----|--------------------|--------------------------|
| Frais d'affranchissements, d'acheminements, de location de salle extérieure et de publication pour recherche d'employé du syndicat | | | Facturation au coût réel |

Il est précisé que les honoraires et le remboursement des frais concernant le syndicat seront répartis entre les copropriétaires en fonction des textes en vigueur et du règlement de copropriété.

- (1) TVA au taux en vigueur
- (2) Variable en fonction du taux de TVA au jour de la facturation



31, Rue Georges Clémenceau 03200 Vichy . $\bullet~$ Tél. : 04 70 97 60 40 . $\bullet~$ Fax : 04 70 98 37 57

• Email : agence.lagrue@wanadoo.fr • Site : www.lagrue-immobilier-vichy.com

ADMINISTRATEUR DE BIENS• GERANCE D'IMMEUBLE • SYNDIC DE COPROPRIETE • LOCATION

Horaires d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

S.A.S . au capital de 58.700€ • Carte professionnelle N°CPI 0304 2015 000 002 571 délivrée le 15/12/2015 par CCI MOULINS-VICHY •

Siret 306 646 225 00046 • RC Cusset 73B22 • APE 703A

Cabinet agréé par la caisse de garantie FNAIM N°100 231 W 89, Rue de la Boétie Paris 75008